Nations Unies S/2014/485



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2014
Français
Original : anglais

Troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 2110 (2013), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution de toutes les tâches dont elle est chargée. Le présent rapport fait le point de la situation sur le plan politique et en matière de sécurité, ainsi que des activités de l'ONU en Iraq depuis la publication de mon rapport en date du 14 mars 2014 (S/2014/190).

II. Résumé de l'évolution politique de l'Iraq

A. Évolution sur le plan intérieur

2. Depuis la présentation de mon précédent rapport, les conditions de sécurité, déjà précaires, observées en Iraq se sont fortement détériorées lorsque l'État islamique en Iraq et au Levant, également connu sous le nom d'État islamique d'Iraq et du Cham (ISIS) et d'autres éléments armés ont pris le contrôle de villes et infrastructures dans les gouvernorats du nord-ouest et du centre-nord, en particulier dans les provinces de Ninive, de Salah al-Din, d'Anbar et de Diyalah, causant ainsi un grand nombre de victimes civiles et de déplacements de population, ce qui a donné lieu à de graves préoccupations quant au respect des droits de l'homme. La détérioration rapide de la situation sur le plan de la sécurité s'est produite peu de temps après la tenue des élections au Conseil des représentants, le 30 avril. Les négociations entreprises en vue de la formation d'un nouveau gouvernement se poursuivent.

Situation politique

3. Les acteurs politiques se sont montrés enthousiastes à l'idée de prendre part au processus électoral en dépit du caractère très fragmenté de quelques-unes des grandes coalitions présentes en Iraq. Un total de 9 043 candidats enregistrés, issus de 107 formations politiques et coalitions, ont brigué les 328 sièges à pourvoir au Conseil des représentants, alors qu'ils étaient plus de 6 000, répartis en 86 formations politiques et coalitions, à se présenter pour les 325 sièges à pourvoir

14-56917 (F) 150714 150714





en 2010. La dernière semaine de la campagne électorale, qui s'était déroulée du 1er au 29 avril, a été entachée par des actes d'intimidation et des agressions visant certains candidats et diverses manifestations organisées dans le cadre de la campagne, l'événement le plus meurtrier étant un attentat complexe qui a ciblé un rassemblement politique à Bagdad le 25 avril et fait 35 tués et 102 blessés.

4. Le jour des élections, quelque 12,6 millions d'Iraquiens se sont rendus aux urnes dans 2 667 bureaux de vote disséminés sur tout le territoire du pays. Moins de 1 % de ces bureaux sont restés fermés pour des raisons de sécurité. Un scrutin spécial organisé à l'intention de plus d'un million de membres des forces de sécurité a eu lieu le 28 avril, tandis qu'un scrutin destiné aux ressortissants iraquiens se trouvant à l'étranger s'est déroulé du 28 au 30 avril dans 20 pays, avec la participation de 165 539 électeurs. Des dispositions spéciales ont été prises à l'intention des personnes déplacées dans leur propre pays. Le 30 avril, des élections au Conseil des provinces d'Arbil, Dohouk et Souleimaniyeh, initialement prévues en septembre 2013, ont également eu lieu.

5. En dépit des conditions de sécurité préoccupantes, les taux de participation pour toutes les consultations électorales ont été jugés élevés, ce qui a montré que les Iraquiens continuent de manifester leur attachement au processus démocratique. On a enregistré un taux de participation de 77 % des électeurs pour le scrutin spécial et de 62 % pour les élections au Conseil des représentants. En raison des problèmes de sécurité, la participation a été la plus faible dans les provinces d'Anbar, Ninive, Salah al-Din et Diyalah avec un taux moyen de 54,5 %. Le taux global de participation aux élections aux conseils de gouvernorat dans la région du Kurdistan a été de 76 %.

6. Le 19 mai, la Haute Commission électorale indépendante iraquienne a annoncé les résultats provisoires des élections au Conseil des représentants après l'achèvement du processus de saisie des données. Après avoir rendu sa décision au sujet de 2 070 plaintes et 839 appels, la Cour suprême fédérale a certifié les résultats finaux le 16 juin.

7. D'après ces résultats, la Coalition pour l'état de droit s'est imposée en tant que principale formation parlementaire en remportant 92 (28 %) des 328 sièges au Conseil des représentants. Les coalitions Ahrar, Nukhab et Partenariat national ont obtenu 34 sièges (10 %), tandis que la coalition Mouwaten en a remporté 28 (8 %). Les coalitions sunnites Moutahidoun et Wataniya ont obtenu 22 sièges (7 %) chacune, tandis qu'al-Arabiya en a remporté 10 (3 %). Entre-temps, deux importants partis kurdes, à savoir l'Union patriotique du Kurdistan et le Parti démocratique du Kurdistan, ont obtenu 19 sièges (6 %) chacun. Le Mouvement Gorran, arrivé deuxième en nombre de sièges lors des élections parlementaires régionales tenues au Kurdistan en septembre 2013, a obtenu 9 sièges (3 %). Les 73 sièges restants (22 %) ont été attribués à plus de 20 autres coalitions et partis; huit de ces sièges ont été attribués selon le régime des quotas aux minorités chrétienne, shabak et turkmène.

8. Le 26 juin, la présidence de l'Iraq a publié un décret fixant la séance inaugurale du Conseil des représentants au 1er juillet, c'est-à-dire dans les 15 jours suivant la certification des résultats des élections, conformément à la Constitution. Le 1er juillet, le Conseil des représentants a tenu sa séance inaugurale. Y ont assisté 255 des 328 représentants nouvellement élus, ce qui a permis d'atteindre le quorum initial requis. Une deuxième séance sera tenue le 8 juillet. Dès qu'un président et un

vice-président du Conseil auront été élus, le Conseil des représentants élira le président et les deux vice-présidents de l'Iraq dans les 30 jours à compter de sa convocation. Dans les 15 jours suivant l'élection du Président, celui-ci donnera officiellement mission au premier ministre désigné, c'est-à-dire le candidat présenté par le principal bloc parlementaire faisant partie du Conseil, de former le Conseil des ministres dans un délai de 30 jours. Enfin, le Conseil des représentants procédera à un vote de confiance à l'égard du premier ministre désigné, du Conseil des ministres et de leur programme ministériel.

9. Le 22 mai, la Haute Commission électorale indépendante a annoncé les résultats provisoires des élections aux conseils de gouvernorat dans la région du Kurdistan. Le Parti démocratique du Kurdistan a remporté 34 des sièges à pourvoir (42 %) – 12 à Arbil, 3 à Souleimaniyeh et 19 à Dohouk –, tandis que l'Union patriotique du Kurdistan en a obtenu 20 (25 %) – 6 à Arbil, 11 sièges plus 1 attribué selon le régime des quotas à Souleimaniyeh, et 2 à Dohouk –; le Mouvement Gorran en a remporté 17 (21 %) – 4 à Arbil, 12 à Souleimaniyeh et 1 à Dohouk –; 6 sièges reviennent à l'Union islamique du Kurdistan (7 %) – 1 à Arbil, 2 à Souleimaniyeh et 3 à Dohouk –; et 4 au Groupe islamique du Kurdistan (5 %) – dont 2 à Arbil et 2 à Souleimaniyeh.

10. À la suite des élections au Parlement régional kurde tenues en septembre 2013, M. Yousef Mohammed Sadiq, du mouvement Gorran, a été nommé Président du Parlement, et M. Jaafar Ibrahim, de l'Union patriotique du Kurdistan, Vice-Président, le 29 avril. Le 20 mai, le Parlement a réélu M. Nechirvan Barzani, du Parti démocratique du Kurdistan, au poste de premier ministre et a désigné M. Qubad Talabani, de l'Union patriotique du Kurdistan, au poste de vice-premier ministre. Le nouveau Conseil des ministres de la région du Kurdistan est entré en fonction le 18 juin.

Situation en matière de sécurité

11. La situation en matière de sécurité dans les gouvernorats de l'ouest et du nord-ouest de l'Iraq, en particulier dans ceux d'Anbar et de Ninive, a continué de représenter une menace pour la stabilité du pays. Entre le 14 mars et le 30 juin, au moins 3 010 civils ont été tués et 4 799 blessés lors d'incidents liés à la violence armée et au terrorisme dans diverses régions du pays. Les gouvernorats les plus directement touchés par la violence ont été ceux de Bagdad, Ninive, Salah al-Din, Diyalah, Kirkouk, Babil et Wasit. Depuis le début de la crise qui a éclaté récemment, de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, attribuées à l'État islamique en Iraq et au Levant et à des groupes armés ont été signalées; il a notamment été fait état d'exécutions sommaires et de meurtre de centaines de soldats et de civils, de violences sexuelles et d'abus à l'égard des femmes, d'enlèvements et d'actes de harcèlement ciblant des dirigeants religieux, des membres de minorités et d'autres personnes, et du recrutement d'enfants soldats. Des attentats terroristes ont visé directement des civils et des lieux de rassemblement publics, dont des restaurants, des mosquées et des marchés. Le 1er juillet, la MANUI a signalé qu'au cours du seul mois de juin, au moins 2 417 personnes avaient été tuées et 2 287 blessées en Iraq.

12. À Anbar, d'intenses combats ont continué d'opposer les forces de sécurité iraquiennes à l'État islamique en Iraq et au Levant et à d'autres groupes armés dans le couloir Fallujah-Ramadi. Bien que les forces de sécurité iraquiennes aient repris

le contrôle du centre de Ramadi, elles ont perdu la maîtrise de certaines zones situées en périphérie de cette ville au profit des groupes armés pour les reconquérir plus tard, et ainsi de suite. Entre-temps, Fallujah continue de rester en grande partie aux mains des insurgés.

13. Dans la province d'Anbar, la crise a pris une tournure plus dangereuse, lorsque des militants de l'État islamique en Iraq et au Levant ont pris le contrôle du barrage de Fallujah sur l'Euphrate au début d'avril et ont modifié le sens de l'écoulement de l'eau. Cela a provoqué de graves inondations dans la région d'Amariyat al-Fallujah, tout en interrompant l'approvisionnement en eau des gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. Le Tigre a également été le théâtre d'un attentat perpétré le 16 avril lorsque l'État islamique en Iraq et au Levant a endommagé un oléoduc situé à proximité d'Al-Fatah, dans le gouvernorat de Salah al-Din. Il en est résulté un déversement massif de pétrole et plusieurs municipalités ont été contraintes de fermer temporairement leurs installations de traitement de l'eau. En date du 22 avril, l'État islamique en Iraq et au Levant avait élargi la portée de ses opérations pour prendre le contrôle d'un autre barrage, situé à Noamiyah, qui régularise le débit de l'eau provenant de l'Euphrate et approvisionne les districts de la Ceinture de Bagdad, dont Abou Ghraib et Yousoufiyah. Cela a entraîné de fortes inondations dans ces zones, ainsi que le déplacement de populations locales et la destruction de terres arables, de cheptels et de réseaux d'irrigation. Les barrages de Fallujah et Noamiyah ont été ouverts et fermés à diverses reprises pendant la période considérée, lorsque les forces de sécurité iraquiennes ont tenté de reprendre le contrôle des zones affectées. Le 5 mai, ces forces ont réussi à ouvrir un canal qui contourne le barrage, ce qui a permis d'atténuer les inondations à Abou Ghraib.

14. Les efforts soutenus déployés pour tenter d'apporter une solution pacifique à la situation régnant à Anbar, au nombre desquels figure l'annonce, par le Premier Ministre al-Maliki, de la tenue d'une conférence sur l'unité nationale, initialement prévue pour le 15 juin, en vue de mettre un terme à la crise affectant cette province, ont été relégués à l'arrière-plan par la nécessité de faire face aux graves préoccupations que suscitent les problèmes de sécurité et la crise humanitaire qui gagnent actuellement les provinces voisines de Ninive, Salah al-Din et Diyalah. Le 5 juin, des éléments armés se réclamant de l'État islamique en Iraq et au Levant ont, pour la première fois, lancé des attaques à Samarra, Mossoul, Baquba et Ramadi, ce qui leur a permis de prendre le contrôle de plusieurs grandes villes, parmi lesquelles Mossoul, Tikrit et Haditha, ainsi que d'infrastructures clefs, dont la raffinerie de pétrole de Bayji. L'État islamique en Iraq et au Levant s'est également emparé du consulat de Turquie à Mossoul et a enlevé 49 personnes, dont le Consul général. Des informations ont fait état d'exécutions sommaires massives de membres des forces de sécurité iraquiennes et du meurtre de civils dans ces zones. Plus d'un demi-million d'Iraquiens ont été déplacés dans leur propre pays suite à cette nouvelle vague de violences. Le Gouvernement régional du Kurdistan a déployé ses Peshmergas dans les zones contestées, dont celle de Kirkouk, après que les forces de sécurité iraquiennes s'en étaient retirées.

15. Pour faire obstacle aux poussées exercées par l'État islamique en Iraq et au Levant, et afin de combler le vide créé par les troupes qui abandonnaient leur poste dans les zones du nord-ouest affectées, le Premier Ministre al-Maliki a, le 11 juin, lancé un appel à des volontaires en leur demandant de venir prêter main-forte à l'armée. Des dizaines de milliers d'entre eux se sont engagés en réponse à cet appel à la mobilisation, qui a été suivi d'une *fatwa* prononcée par le Grand Ayatollah Ali

al-Sistani le 13 juin. Le représentant de ce dernier a expliqué, quelque temps plus tard, que cette *fatwa* entendait seulement appeler des volontaires à s'engager dans les forces armées officielles. Le 20 juin, al-Sistani a exhorté toute la classe politique iraquienne à convoquer prochainement le Parlement nouvellement élu, et a enjoint tous les Iraquiens à se préoccuper du sort des personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. Les efforts politiques entrepris en vue de résoudre la crise sont restés limités en dépit des consultations qui se sont poursuivies entre les dirigeants des diverses formations et des représentants politiques et religieux aux intérêts divergents, qui se sont réunis à deux reprises en juin afin de trouver des solutions concertées à la crise en matière de sécurité. Le 12 juin, le Conseil des représentants sortant, dont le mandat expirait le 14 juin, n'a pas réussi à se prononcer par voie de scrutin sur une demande présentée par le Premier Ministre al-Maliki en vue de l'imposition de l'état d'urgence, faute de quorum.

16. Pendant la période considérée, l'Iraq a continué de faire face aux difficultés créées par les retards subis dans l'adoption du budget national pour 2014, plus de six mois après le début de l'exercice, en raison de désaccords apparus entre le Gouvernement central et le Gouvernement régional du Kurdistan au sujet des dispositions du projet de loi budgétaire relatives aux objectifs fixés pour les ventes de pétrole à l'exportation. Le 6 avril, un comité représentant les principales formations politiques au Conseil des représentants et au Gouvernement régional du Kurdistan a été mis sur pied pour négocier un accord sur les dispositions contestées du projet de loi budgétaire. Entre-temps, le manque de transparence des dépenses gouvernementales qui en résulte décourage les investissements étrangers et a un effet négatif sur l'aptitude de l'Iraq à obtenir des prêts d'une importance cruciale pour ses programmes de développement.

17. Le 22 mai, le Gouvernement régional du Kurdistan a annoncé qu'il avait commencé à exporter du pétrole acheminé par l'oléoduc aboutissant à Ceyhan, en Turquie, sans tenir compte des règles imposées par l'organisation gouvernementale iraquienne chargée de sa commercialisation. Il a en outre indiqué que les recettes provenant des ventes seraient déposées dans un compte placé sous son contrôle à la Halkbank en Turquie, et qu'une tranche de 5 % serait conservée dans un compte distinct afin de respecter les obligations que l'Iraq continue d'assumer vis-à-vis des Nations Unies en vertu des résolutions 687 (1991) et 1483 (2003) du Conseil de sécurité. Le même jour, le Gouvernement iraquien a condamné ces ventes et s'est préparé à intenter des actions en justice contre tous ceux qui participeraient au transport, à l'achat ou à la vente de ce pétrole.

B. Évolution de la situation aux niveaux régional et international

18. Le conflit sévissant en République arabe syrienne a continué d'affecter l'Iraq, notamment en raison des mouvements de militants, d'armes et d'approvisionnements à la frontière avec la Syrie, ce qui a constitué un facteur de déstabilisation dans les deux pays. Les activités transfrontières menées par l'État islamique en Iraq et au Levant ont donné lieu à au moins une intervention d'envergure des forces de sécurité iraquiennes en territoire syrien; le 27 avril, des hélicoptères iraquiens ont attaqué un convoi de ravitaillement de l'État islamique en Iraq et au Levant à Wadi Suwab, dans l'est de la République arabe syrienne, au moment où il tentait de pénétrer en Iraq. On a également signalé que la force aérienne syrienne avait procédé à des attaques contre des militants dans la région

frontalière, le 25 juin. Le Premier Ministre al-Maliki a confirmé ces frappes aériennes le même jour et s'en est félicité. Les poussées réalisées récemment par l'État islamique en Iraq et au Levant à la suite de la prise de Mossoul le 9 juin ont permis à des groupes armés de prendre le contrôle des postes frontière d'Al Qaim et d'Al Rabiyah, entre la République arabe syrienne et l'Iraq.

19. Pendant la période considérée, l'Iraq et la République islamique d'Iran ont renforcé leur coopération dans les domaines judiciaire et économique. Suite à la visite que le Ministre iranien de la justice a effectuée à Bagdad le 8 avril, le Président de la Cour suprême de l'Iraq, Medhat al-Mahmoud, s'est rendu dans la République islamique d'Iran le 17 avril et y a signé un protocole d'accord sur la mise en œuvre de la dernière convention judiciaire faisant partie d'une série d'instruments de ce type conclus entre les deux pays. Le 11 mai, le Vice-Premier Ministre, Rozh Nuri Shaways, et le Ministre des finances par intérim, Safa al-Safi, ont eu des entretiens avec leurs homologues iraniens sur la coopération bilatérale en matière de services bancaires, de normalisation et d'exemptions fiscales visant à éviter la double imposition, ainsi que sur des mesures de promotion des investissements. Ils ont également signé plusieurs instruments de coopération économique, dont un protocole bilatéral destiné à encourager la coopération dans le domaine économique et en termes d'investissements.

III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

20. À l'approche des élections du 30 avril, mon Représentant spécial s'est entretenu avec des dirigeants politiques et religieux de tous horizons. Il a évoqué avec eux la nécessité de participer au processus électoral dans un esprit constructif, en insistant pour que les entités politiques respectent également l'indépendance et l'intégrité de la Haute Commission électorale indépendante. Il a condamné les violences et les attentats commis contre des responsables politiques et des candidats en marge du scrutin, et appelé le Gouvernement iraquien à veiller à ce que candidats et électeurs puissent faire campagne et exercer leur droit de vote en parfaite sécurité. Après le scrutin, il a par ailleurs exhorté les entités politiques à éviter toutes actions ou déclarations qui risqueraient d'influencer la Haute Commission. À l'issue des élections, qui ont été un succès, mon Représentant spécial a poursuivi ses discussions avec les dirigeants politiques afin de leur faire valoir qu'il convenait d'œuvrer ensemble à la formation rapide d'un nouveau gouvernement, sur la base d'un programme national sans exclusive qui ait pour objectifs la stabilité politique, la gouvernance démocratique, la cohésion sociale, le développement économique et la promotion des droits des citoyens.

21. Durant la période considérée, mon Représentant spécial a également continué de plaider auprès de toutes les parties pour un arrêt immédiat des combats à Anbar et les a engagées à faire preuve de retenue dans les opérations militaires en cours afin d'assurer la protection des civils. Le 14 mai, il s'est rendu à Abu Ghraib pour évaluer les conséquences des inondations provoquées délibérément par l'État islamique d'Iraq et du Levant, et a enjoint le Gouvernement, les forces de sécurité,

les autorités locales et les chefs tribaux à unir leurs efforts pour reprendre le contrôle légitime de la gestion des ressources hydriques.

22. Face aux problèmes de sécurité que connaît actuellement le pays, mon Représentant spécial a eu de longues discussions avec les dirigeants politiques iraquiens et les a engagés à se rassembler en ces temps de crise. Il a aussi appelé de ses vœux la constitution rapide d'un gouvernement d'ouverture, et proposé les bons offices et l'appui de la MANUI. Il a en outre recommandé au Gouvernement régional du Kurdistan d'intensifier sa coopération en matière de sécurité avec le Gouvernement central afin de contrer les menaces que font peser les terroristes et les groupes armés. Les 18 et 19 juin, en marge de la quarante et unième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique tenue à Djeddah (Arabie saoudite), mon Représentant spécial a pris la parole lors d'une session ministérielle de la Ligue des États arabes consacrée à l'Iraq; il a présenté aux Ministres des affaires étrangères de Bahreïn, de l'Iraq, du Koweït et de la Turquie, ainsi qu'aux Vice-Ministres des affaires étrangères de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis, un exposé sur la situation en Iraq, et a indiqué qu'un soutien régional était indispensable pour trouver une solution à cette crise. Le 23 juin, il s'est exprimé sur la situation en Iraq lors du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne à Luxembourg, et a réclamé leur appui pour soutenir l'action humanitaire des Nations Unies.

23. Dans la période qui a conduit à la formation, le 18 juin, du Gouvernement régional du Kurdistan, mon Représentant spécial a rencontré plusieurs dirigeants politiques de cette région; il les a assurés de toute son aide pour la constitution du nouveau gouvernement et les a exhortés à travailler dans un esprit de compromis.

24. L'une des priorités qui demeure confiée à mon Représentant spécial est de faciliter l'adoption du budget national pour 2014. Il s'y est activement employé et a ainsi proposé ses bons offices au Gouvernement iraquien et au Gouvernement régional du Kurdistan afin de régler les questions en suspens, notamment celles relatives au partage des recettes provenant des hydrocarbures. Ses efforts pour rapprocher les parties ont débouché sur des pourparlers directs entre M. al-Maliki, le Premier Ministre iraquien, et M. Barzani, le Premier Ministre du Gouvernement régional du Kurdistan. Il s'est également entretenu avec le Président du Parlement alors en exercice, Osama al-Nujaifi, ainsi qu'avec le Président de la Commission des finances du Conseil des représentants, Haidar al-Abadi, afin de faciliter la recherche d'un accord sur les moyens de régler les problèmes qui subsistent au Conseil des représentants.

B. Assistance électorale

25. La Haute Commission électorale indépendante iraquienne a, lors des préparatifs et de la gestion simultanée des élections au Conseil des représentants et aux conseils de gouvernorat de la Région du Kurdistan, fait montre de professionnalisme et de flexibilité, en dépit du climat très tendu sur le plan politique et en termes de sécurité.

26. Conformément au mandat de la MANUI, l'Équipe d'assistance électorale intégrée de l'ONU, composée de membres de la Mission d'assistance, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), a continué de fournir

conseils et assistance technique à la Haute Commission tout au long du processus électoral. Dans la mesure où de nouvelles procédures étaient utilisées pour la première fois, et compte tenu notamment de ce que les technologies électorales faisaient ainsi leur entrée, permettant un recomptage complet des bulletins de vote, un effort tout particulier a été fait pour optimiser l'intégrité du processus et faire en sorte que toutes les parties y soient associées.

27. Les opérations techniques ont été réalisées avec succès, même si d'importants problèmes de sécurité et de logistique se sont encore posés à Anbar, Ninewa, Salah al-Din, Diyalah et Kirkouk. Lors de la controverse sur la validation des candidatures aux élections, mon Représentant spécial a tenu plusieurs réunions qui ont contribué au retrait de la démission collective présentée par le Conseil des commissaires de la Haute Commission, ce qui a permis de terminer à temps la préparation des élections.

28. Les efforts concertés de la Haute Commission électorale indépendante et des Nations Unies ont facilité la présence d'observateurs nationaux et internationaux. Plus de 160 000 agents de mouvements politiques, 72 000 observateurs nationaux et 2 300 représentants de médias ont été accrédités pour surveiller le scrutin et prévenir toute irrégularité, ce qui a grandement contribué à l'intégrité du processus électoral. Quelque 221 observateurs internationaux, dont des membres de la Ligue des États arabes, ont suivi les élections. Les observateurs nationaux et internationaux ont donné des avis largement positifs et formulé des recommandations constructives en vue d'améliorer les prochaines consultations électorales.

29. Le Comité chargé de l'égalité des sexes au sein de la Haute Commission électorale indépendante et l'Équipe spéciale intégrée des Nations Unies pour la participation des femmes aux élections ont travaillé de concert pour recueillir des données électorales ventilées par sexe et mener des actions destinées à sensibiliser des groupes de femmes et associations féminines et à leur donner des informations sexospécifiques sur le processus électoral. Les statistiques publiées par la Haute Commission font apparaître que 42 % des personnes qui se sont rendues aux urnes le jour du scrutin étaient des femmes. Au total, 22 femmes ont été élues de plein droit au Conseil des représentants; bien qu'elles se situent en dehors du régime des quotas fixé par la loi, elles sont néanmoins comptabilisées dans les 25 % de sièges réservés aux femmes. Sur les 328 sièges que compte le Conseil des représentants, les femmes en occupent 82, soit 25 %.

C. Faits nouveaux et activités se rapportant aux droits de l'homme

30. Les communautés qui composent l'Iraq ont continué de subir des actes de violence et de vivre dans l'insécurité en raison de leurs origines ethniques ou de leur religion. Ces agressions ont plus particulièrement visé les membres des communautés turkmène, yézidie, shabak et chrétienne. Les Shabaks ont été les plus durement touchés : le 23 avril, 11 civils ont été tués et 42 autres blessés dans un attentat commis sur un marché de Bayboukh, près de Mossoul. La MANUI a continué à défendre les droits des diverses communautés ethniques et religieuses du pays. En coopération avec l'Alliance des minorités d'Iraq, elle a ainsi organisé, du 26 au 28 mars, une conférence qui a rassemblé des représentants de différents groupes ethniques, religieux, linguistiques et culturels afin d'examiner les solutions qui pourraient être mises en œuvre pour assurer leur protection contre la violence et

leur donner la possibilité de participer pleinement et sur un pied d'égalité à la vie sociale, politique et économique du pays. À l'issue de la conférence, une déclaration de principe énonçant les droits des minorités et établissant une feuille de route pour les réformes à engager sur les plans juridique, institutionnel et politique a été adoptée. Le 21 mai, la MANUI et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont célébré la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement en organisant, conjointement avec des représentants du Gouvernement iraquien, de la société civile et de diverses communautés, une table ronde et plusieurs manifestations culturelles.

31. La MANUI a poursuivi ses inspections dans les centres de détention relevant du Ministère de la justice. Tout en notant que la situation s'est améliorée dans certains établissements pour ce qui concerne les infrastructures et les services de base, elle reste préoccupée par la surpopulation carcérale et les mauvaises conditions de vie des prisonniers, dues à l'absence de lumière naturelle et d'aération, ainsi que par le manque d'installations médicales appropriées et de médicaments. Elle continue de recevoir des informations faisant état d'arrestations effectuées sans preuve à charge lors d'opérations de sécurité, ainsi que des allégations de tortures et mauvais traitements infligés à des détenus incarcérés dans des centres relevant du Ministère de l'intérieur et de la Direction de la lutte contre le terrorisme afin d'obtenir leurs aveux. La MANUI a une nouvelle fois été avisée de cas de détention prolongée, sans chef d'inculpation ni procès, ordonnés en particulier au titre de la loi sur la lutte contre le terrorisme, ainsi que de cas de maintien en détention nonobstant une décision de non-lieu ou l'exécution de la peine, en raison du temps mis par le Ministère de l'intérieur pour établir l'existence de charges à l'encontre des intéressés. Les négociations avec le Ministère de l'intérieur visant à permettre à la MANUI d'avoir librement accès aux lieux de détention pour les inspecter se poursuivent.

32. S'agissant du respect des normes relatives à un procès équitable, tout particulièrement pour les personnes inculpées en vertu de la loi sur la lutte contre le terrorisme, la MANUI a fréquemment constaté que les tribunaux ne cherchaient pas véritablement à en savoir plus sur les déclarations d'accusés affirmant avoir avoué sous la torture et s'en remettaient souvent à ces aveux ou à des témoignages non vérifiés provenant d'informateurs anonymes.

33. L'Iraq continue d'exécuter des condamnés à mort. Depuis le début de 2014, elle a procédé à 52 exécutions, dont celles de deux hommes déclarés coupables en vertu de la loi sur la lutte contre le terrorisme, le 6 avril. Le Gouvernement iraquien reste sourd à mes appels répétés demandant un moratoire sur l'application de la peine de mort conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Le Gouvernement régional du Kurdistan maintient quant à lui un moratoire officieux en la matière.

34. La MANUI, le PNUD et l'UNOPS ont continué d'appuyer les travaux de la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme et ont en particulier commencé à déployer un programme de renforcement des capacités qui a été élaboré en concertation avec la Commission et ses agents et est financé par l'Union européenne. L'incapacité à s'entendre sur l'élection d'un Président ou Vice-Président du Conseil des commissaires, conjuguée à l'absence de secrétariat pour assister la Commission dans ses activités, a pesé négativement sur ses travaux. En dépit de ces problèmes, le Conseil des commissaires est parvenu à un accord avec le

Conseil supérieur de la magistrature pour la mise en place d'un mécanisme d'orientation des victimes de violations des droits de l'homme. Le 9 avril, la MANUI et l'UNOPS ont visité le nouveau siège de la Commission. La MANUI a remis à la Commission des publications relatives aux droits de l'homme, qui constituent une première contribution à la création de la bibliothèque que celle-ci veut consacrer à ces questions et qui sera accessible à tous les Iraquiens lorsque la Commission sera pleinement opérationnelle.

35. Les professionnels des médias ont continué d'être la cible d'attentats durant la période considérée. Le 22 mars, le rédacteur en chef de *Radio Free Iraq*, Mohammed Bdaiwi, a été tué par un officier de la Garde présidentielle à Bagdad. Mon Représentant spécial a publié une déclaration condamnant cet incident et demandant à ce que l'auteur des faits soit traduit en justice. Le 28 avril, à Mossoul, un engin explosif artisanal a blessé six personnes travaillant pour des médias lors d'un déplacement qu'elles effectuaient en convoi, sous la protection de l'armée iraquienne, pour couvrir le déroulement du scrutin spécial.

36. Le respect des droits des femmes demeure problématique. La MANUI, de même que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PNUD et des organisations de la société civile ont à plusieurs reprises exprimé leurs préoccupations concernant le projet de loi de M. Jaafari sur le statut personnel et sa conformité au regard des normes internationales en matière de droits de l'homme. Approuvé par le Conseil des ministres le 25 février, le texte a été soumis au Conseil des représentants, qui l'a renvoyé au Conseil des ministres pour vices de procédure. Dans l'intervalle, le projet de loi relatif à la protection de la famille sur lequel doit se prononcer le Conseil des ministres, qui vise à protéger les victimes de violences commises au sein du foyer, est toujours à l'étude. Sur une note plus positive, le Conseil des ministres a approuvé, le 1er avril, la Stratégie nationale pour la promotion de la condition féminine (2014-2018). Cette stratégie vient compléter le Plan d'action national destiné à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité que le Gouvernement a lancé au mois de février. Le 2 avril, mon Représentant spécial a donné le coup d'envoi d'une conférence consacrée à l'examen des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Cette conférence était organisée par ONU-Femmes et le PNUD, en coopération avec le Ministère d'État chargé de la condition féminine.

37. La violence armée et le terrorisme ont continué de coûter la vie à des enfants en Iraq. Le Groupe de travail technique sur les violations graves des droits de l'enfant qui relève de l'Équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de la communication d'informations, instance coprésidée par mon Représentant spécial adjoint et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a indiqué que 150 enfants en avaient été victimes (32 tués et 118 blessés) au cours du premier trimestre de cette année. Plusieurs attentats visant des établissements scolaires qui devaient accueillir des bureaux de vote ont également été signalés durant la période électorale. Deux cas présumés de recrutement et d'utilisation d'enfants pour des attentats-suicides perpétrés par des groupes d'opposition armés ont été rapportés à Ramadi, aux mois de mars et d'avril, mais n'ont pu être vérifiés auprès de sources indépendantes. Un mécanisme formel de collaboration en matière de protection de l'enfance associant le Groupe de travail technique et le Gouvernement iraquien devrait être institué pour s'attaquer à ce problème, mais n'a toujours pas vu le jour.

Le site de transit temporaire du camp Hurriya

38. La MANUI continue de suivre la situation des résidents du camp Hurriya sur le plan humanitaire et des droits de l'homme, et poursuit ses efforts en vue de faciliter le règlement des problèmes que pose la gestion du camp entre leurs représentants et le Gouvernement iraquien, conformément au protocole d'accord signé le 25 décembre 2011 entre le Gouvernement et la MANUI. Le 23 avril, les autorités iraquiennes ont achevé le déploiement de 1 488 grands murs pare-éclats en T, disposés autour de 15 zones de rassemblement dans le camp, afin de renforcer la sécurité des résidents. À ce jour, 696 petits murs pare-éclats en T, 445 abris fortifiés et 95 000 sacs de sable ont été autorisés dans le camp.

39. Le personnel de l'ONU chargé de la surveillance du camp Hurriya a continué de recevoir des informations d'anciens et actuels résidents du site faisant état de restrictions auxquelles ils seraient soumis par les dirigeants du camp. Ces derniers les empêcheraient notamment d'avoir des contacts avec leur famille à l'intérieur comme à l'extérieur du camp; une autorisation leur serait exigée pour entrer en contact avec d'autres résidents, et ils devraient obtenir préalablement la permission des dirigeants pour bénéficier des soins médicaux dispensés dans le camp par les personnels du Ministère de la santé. Au 31 mai, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré 3 160 personnes et examiné les dossiers de 3 097 d'entre elles. Il a déterminé que 2 434 personnes au total avaient besoin d'une protection internationale. L'ONU continue de rechercher des solutions durables pour les occupants sous la forme de réinstallations, de réadmissions consulaires et d'admissions à titre humanitaire. À ce jour, 379 personnes ont été réinstallées hors d'Iraq : 30 sont parties en Albanie à la suite de négociations directes entre les responsables de l'organisation Mojahedin-e-Khalq et les autorités albanaises; 116 se sont réimplantées dans neuf pays dans le cadre d'une réadmission consulaire; 212 ont bénéficié d'une admission à titre humanitaire dans trois pays, et 21 ont été réinstallées selon les procédures établies dans cinq pays – le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Norvège et le Royaume-Uni. Trois personnes ont par ailleurs été volontairement rapatriées en République islamique d'Iran durant la période considérée, avec l'aide du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

40. Le 26 juin, une réunion s'est tenue à Genève sous les auspices du HCR et de ma Conseillère spéciale pour la réinstallation hors d'Iraq des résidents du camp Hurriya, Jane Holl Lute, afin d'examiner les possibilités qui leur étaient offertes en la matière. Une vingtaine d'États Membres et plusieurs organisations internationales, dont le CICR et l'Organisation internationale pour les migrations, y étaient représentés. Tous les participants ont pris note de l'urgence qu'il y avait à régler cette question. Mme Holl Lute continue, en étroite coordination avec le HCR, de rechercher avec toute une série de parties prenantes des solutions de réinstallation pour les 2 746 résidants encore présents dans le camp. Au cours de la période considérée, elle s'est rendue dans plusieurs villes, notamment à Berlin, Bruxelles, Genève, Londres, Oslo, New York et Washington, pour examiner avec des représentants des gouvernements, d'organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes les solutions qui pourraient être envisagées. Le 28 mars, ma Conseillère spéciale a présenté aux États Membres de l'Union européenne, à la demande du Comité de politique et de sécurité de l'Union européenne, un exposé sur la situation actuelle concernant la réinstallation des résidents du camp Hurriya. Durant la période considérée, le Gouvernement de la République de Corée a

approuvé une contribution de 100 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la réinstallation hors d'Iraq des résidents du camp.

D. Aide humanitaire et développement

41. Le conflit en cours dans les gouvernorats de l'ouest et du nord-ouest a encore aggravé la situation humanitaire et entraîné le déplacement de plus d'un million de personnes depuis janvier. La crise dans la province d'Anbar a déplacé à ce jour 93 108 familles, selon les chiffres communiqués par le Gouvernement. Le suivi de la situation des déplacés opéré par l'Organisation des Nations Unies montre que les besoins restent considérables et portent en particulier sur les solutions temporaires d'hébergement et les logements locatifs d'un coût abordable, l'eau et les installations sanitaires, les fournitures médicales, l'accès aux centres de soins, les aides pécuniaires pour l'achat de nourriture et de produits non alimentaires, et les infrastructures scolaires. Tous les acteurs humanitaires continuent de rencontrer des difficultés pour se rendre auprès des déplacés; le Ministère des migrations et déplacements a ainsi été dans l'impossibilité de procéder à l'enregistrement des déplacés dans de nombreuses zones de la province.

42. En avril, le groupe de l'ONU chargé de la protection a mené une enquête approfondie auprès des ménages et leur a apporté le soutien qui leur était nécessaire, notamment assistance judiciaire, appui juridique auprès des autorités locales, aiguillage vers les services sociaux, assistance médicale et aides pécuniaires. Depuis mars, il a été procédé à l'examen de la situation de 9 155 familles déplacées, et 804 familles particulièrement vulnérables ont reçu des aides pécuniaires pour un montant total de 398 600 dollars. Au cours de la période considérée, l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire a également œuvré aux côtés du Ministère des migrations et déplacements afin de leur permettre d'intensifier ses activités d'enregistrement et de créer des centres d'accueil pour les enfants.

43. Depuis le début de la crise qui a touché l'Anbar en janvier, le HCR a fait parvenir 235 tentes ainsi que d'autres articles de première nécessité. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué 18 122 colis de nourriture. L'UNICEF a fourni 42 213 kits d'hygiène et trousses d'urgence pour le traitement de l'eau et l'assainissement, et l'OIM a livré 8 250 produits non alimentaires. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a fourni deux colis d'articles de première nécessité qui ont permis de répondre aux besoins de 20 000 personnes, et un colis contenant le matériel nécessaire pour réaliser 100 interventions chirurgicales lourdes. De son côté, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a donné 90 tentes entièrement équipées à des écoles de Khalidiyah, Amariyat, Fallujah et Heet, pour environ 7 000 enfants déplacés. Il a par ailleurs fait campagne auprès des habitants de Rawa, Ana et Heet pour promouvoir l'assiduité scolaire et resserrer les liens entre les communautés d'accueil et les populations déplacées. En avril, il a commencé à remettre en état 34 écoles à Al Qaim, qui abrite 211 familles déplacées provenant de la province d'Anbar et 247 familles de réfugiés syriens. Depuis que l'État islamique d'Iraq et du Levant a pris le contrôle du camp d'Al Qaim et de ses environs le 13 juin, plus de 60 familles sont parties en direction de la République arabe syrienne et d'autres ont été accueillies dans la communauté d' Al Qaim.

44. Plus de 40 000 familles du district d'Abou Ghraib ont été touchées par les inondations provoquées délibérément et 20 000 ont été chassées par la montée des eaux. Au total, 20 hectares de terres, 49 villages et 10 406 habitations ont été partiellement submergés. Quarante-neuf écoles ont été fermées et deux ont été détruites, privant de classes 12 173 élèves. Deux dispensaires sont inutilisables et deux autres risquent d'être submergés. Aux eaux de crue se mêlent à présent des eaux usées et stagnantes, ce qui augmente considérablement le risque d'infections et de maladies d'origine hydrique. Le HCR et l'OIM ont réagi en distribuant des produits de première nécessité (1 043 unités depuis le 27 avril), et le HCR s'apprête à remettre des aides pécuniaires à 420 familles particulièrement vulnérables. Depuis le 27 avril également, le PAM a distribué 2 500 colis de vivres et l'UNICEF 2 500 trousses d'hygiène et de potabilisation de l'eau. L'OMS collabore avec le Ministère de la santé pour assurer l'acheminement des fournitures médicales et surveiller les effets des eaux contaminées sur l'environnement et la santé.

45. Le conflit qui sévit dans les provinces du nord-ouest et du centre-nord de l'Iraq a fait plus de 650 000 réfugiés supplémentaires, portant à environ 1,2 million le nombre total de personnes déplacées depuis le mois de janvier. Depuis le 6 juin, environ 100 000 déplacés sont arrivés à Erbil, 200 000 à Dohouk et 6 000 à Kirkouk. L'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire viennent en aide aux déplacés auxquels ils ont accès; elles leur fournissent notamment, mais pas exclusivement, des milliers de colis de nourriture, des nécessaires d'hygiène familiale, des produits de première nécessité, des tentes, des trousses de soins d'urgence, des trousses de santé procréative et des produits non alimentaires provenant du PAM, de l'UNICEF, du HCR, de l'OMS, du FNUAP et de l'OIM.

46. Le plan d'intervention stratégique établi initialement en réponse à la crise qui frappe la province d'Anbar a été révisé et étoffé en juin pour tenir compte des nouveaux déplacements constatés dans le nord et le centre de l'Iraq et prendre en considération l'éventualité d'autres mouvements d'exode – l'objectif étant de mobiliser 312,1 millions de dollars pour répondre aux besoins de 1,5 million de déplacés. Le 1er juillet, le Gouvernement d'Arabie saoudite a fait savoir qu'il apporterait une contribution de 500 millions de dollars pour soutenir l'intervention de l'ONU, somme qui vient s'ajouter aux 42,1 millions de dollars annoncés ou obtenus auprès du Fonds central pour les interventions d'urgence.

47. À la date du 15 juin, le HCR avait enregistré 225 475 réfugiés syriens en Iraq (dont 41 % de femmes) et 13 120 réfugiés supplémentaires attendaient d'être enregistrés. Quarante-six pour cent d'entre eux habitent dans 10 camps (situés, pour neuf d'entre eux, dans la région du Kurdistan); les autres vivent dans les communautés d'accueil. On estime par ailleurs qu'un millier de Syriens attendent de traverser la frontière pour passer en Iraq. Le point de passage de Peshkhabour, à la frontière syro-iraquienne, est fermé depuis le 10 avril, ce qui réduit à la fois l'afflux des Syriens en Iraq et celui des Syriens souhaitant rentrer chez eux. La tranchée aménagée dans la région du Kurdistan le long de la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne a réduit plus encore le flux de réfugiés. La présence des réfugiés syriens met à rude épreuve la capacité du Gouvernement régional du Kurdistan d'offrir des services sociaux adéquats et constitue de surcroît un facteur de tensions économiques. Le ralentissement des mouvements de marchandises entre l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la République arabe syrienne du fait du conflit

compromet la capacité du Gouvernement régional du Kurdistan à s'occuper du sort des réfugiés.

48. Compte tenu de la nécessité d'aller au-delà de la simple action humanitaire, l'ONU a facilité la participation du Gouvernement iraquien et du Gouvernement régional du Kurdistan à une réunion d'examen du cadre de stratégie régionale tenue à Amman le 16 avril à l'initiative du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les Iraquiens présents ont pu prendre connaissance des stratégies, politiques et programmes adoptés par d'autres pays d'accueil de la région désireux de mieux inscrire leur action en faveur des réfugiés dans des programmes plus généraux de développement socioéconomique.

49. Durant la période considérée, la MANUI a apporté son concours à la mise en place de mécanismes de gestion et d'intervention stratégiques dans les situations de crise de manière à renforcer les capacités du gouvernement régional kurde à coordonner les interventions en cas d'urgence et à utiliser les aides extérieures. Le HCR a continué d'assurer la protection de toutes les familles vivant dans les camps, à leur fournir une solution d'hébergement et des produits de première nécessité, et à proposer aux communautés d'accueil et aux réfugiés qui ne vivent pas dans des camps des projets ciblés et des projets à effet rapide propres à garantir leur subsistance (dont 60 ont été menés à bien à ce jour). Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a installé l'eau courante et des sanitaires dans des maisons occupées par des réfugiés et leur a fourni des citernes. Au cours de la période considérée, le HCR, l'UNICEF et le Département du Centre de développement et d'aménagement de Dohouk ont signé un accord en vue d'améliorer l'infrastructure d'assainissement et les rues du camp de Domiz, situé dans le gouvernorat de Dohouk.

50. L'UNICEF a répondu aux besoins éducatifs de 13 296 enfants syriens réfugiés en ouvrant dans quatre gouvernorats 16 écoles primaires réparties dans neuf camps, ce qui a entraîné une hausse de 34 % du taux de scolarisation des enfants réfugiés pendant la période considérée. En mars et avril, l'UNESCO a construit deux écoles secondaires dans les camps de Darashakran et Kawergosk pour permettre à 750 élèves d'étudier dans de bonnes condition et a fourni du mobilier et des fournitures scolaires pour 750 écoliers et 50 enseignants. L'UNESCO a lancé à Dohouk une série d'activités grâce auxquelles 350 réfugiés syriens illettrés (surtout des jeunes et des femmes vulnérables) pourront avoir accès à l'éducation et à des moyens de subsistance.

51. Au cours de la période considérée, le PAM et le HCR ont conduit une mission d'évaluation conjointe au Kurdistan afin de déterminer le degré de sécurité alimentaire et les besoins nutritionnels des réfugiés accueillis dans les camps et de ceux vivant en dehors de ces derniers. Ils ont également procédé en avril et en mai à une évaluation multisectorielle des besoins des réfugiés syriens vivant ailleurs que dans des camps, de manière à réunir des données dont l'exploitation permettra aux futurs programmes de répondre aux besoins des plus vulnérables .

52. En mars, l'OMS a élargi son réseau d'alerte et d'intervention rapides, qui couvre maintenant huit camps de réfugiés dans la région du Kurdistan. Le 30 mars, le Ministère de la santé a confirmé qu'un enfant en bas âge vivant à Bagdad avait contracté la poliomyélite; les tests génétiques ont montré que le virus provenait de la République arabe syrienne. Quatre nouveaux cas d'infection ont été confirmés depuis. Du 6 au 10 avril, l'UNICEF et l'OMS, en collaboration avec le Ministère de

la santé, ont mené une campagne nationale de vaccination contre la polio auprès de 5 715 936 enfants âgés de moins de 5 ans. Une deuxième campagne a eu lieu dans la province d'Anbar du 13 au 17 mai, dont ont bénéficié 210 257 enfants de la même tranche d'âge. L'OMS collabore avec le Ministère de la santé pour la mise en place d'un système fonctionnel de veille et de lutte contre les épidémies de polio.

53. Le 2 avril, mon Représentant spécial et le Vice-Premier Ministre Shaways ont signé le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2015-2019, dispositif qui viendra compléter le plan national de développement en contribuant à renforcer la légitimité des institutions et à resserrer les liens de la société iraquienne. Le nouveau Plan-cadre entend favoriser la cohésion sociale et fixe à cet effet deux priorités : améliorer les résultats et la réactivité d'institutions nationales et infranationales ciblées, et remédier à la vulnérabilité aiguë et à la sous-participation. Il faudra au total 838 millions de dollars sur cinq ans pour exécuter intégralement les programmes proposés par l'équipe de pays des Nations Unies et obtenir ainsi les résultats définis dans le Plan-cadre. Ce montant, qui représente moins de la moitié de ce qui est demandé pour le Plan-cadre en cours, traduit une orientation plus stratégique et une prise en compte réaliste du climat qui entoure l'aide au développement, actuellement moins favorable à l'Iraq.

54. Les activités menées au titre du Plan-cadre en cours se sont poursuivies durant la période considérée. Suite à l'adoption de la feuille de route de la réforme de l'administration publique en Conseil des ministres le 21 mars, l'ONU a pris une première mesure pour appuyer la mise en œuvre d'un plan national assorti d'un programme distinct pour la région du Kurdistan. Dans le cadre du programme de modernisation du secteur public iraquien appuyé conjointement par huit organismes de l'ONU, le Conseil du Comité des représentants pour les régions et provinces a révisé la loi relative aux pouvoirs des provinces et voté le deuxième amendement du texte de loi. En mars, les organismes de l'ONU ont aidé le Gouvernement à mettre en place un corps de hauts fonctionnaires, ainsi que des dispositifs de cybergouvernance aux niveaux fédéral et local, et à créer des portails électroniques d'accès rapide à l'information à l'usage des ministères nationaux et des gouvernorats. Fin mars, les efforts concertés des organismes des Nations Unies avaient abouti à la modernisation du système statistique national et à la publication du code de déontologie applicable aux statistiques nationales. La politique nationale de santé avait quant à elle été définie et entérinée par le Gouvernement en mars.

55. L'éducation demeure une priorité du Plan-cadre actuel. Au cours des mois de mars et d'avril, l'UNESCO, en collaboration avec le Centre allemand de l'excellence, a formé 38 fonctionnaires du secteur de l'éducation aux tâches de gestion et d'encadrement. L'UNESCO a également initié 64 chercheurs de l'Université de Souleimaniyeh aux techniques modernes d'enseignement et de recherche. Le 2 avril, l'UNICEF a organisé à Erbil une conférence régionale sur les formes de discipline saines à l'école, initiative qui a débouché sur des recommandations pour la révision des lois et règlements en vigueur et l'élaboration de règles de discipline saines. Du 13 au 15 mai, en collaboration avec l'Université de Dohouk et la New York University, l'UNICEF a organisé une conférence sur la promotion de la paix et de la cohésion sociale en Iraq par l'éducation. Dans la foulée, il a signé un protocole d'accord avec les deux universités en vue de poursuivre une coopération concernant le recours à l'éducation pour favoriser la consolidation de la paix en Iraq.

56. Le 27 avril, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'UNESCO ont élaboré un projet de plan directeur régional visant à lutter contre les tempêtes de sable et de poussière. Le PNUE et le PNUD sont également convenus d'œuvrer pour la signature d'un accord de coopération tripartite entre l'Iraq, la République islamique d'Iran et le Koweït prévoyant la surveillance conjointe de ces tempêtes, qui constituent un problème environnemental d'importance majeure pour toute la région.

57. En avril 2014, l'UNICEF a apporté son concours à une consultation régionale sur l'atténuation des risques de catastrophe, à laquelle ont participé plus de 84 enfants et adolescents iraquiens et syriens de la région du Kurdistan. Une consultation similaire a eu lieu en avril à Bassora pour les gouvernorats du sud, à la suite de quoi les six directions de l'éducation ont adopté l'initiative de réduction des risques de catastrophe à l'école, puis ont constitué des comités locaux de réduction des risques de catastrophe composés d'élèves, de membres des communautés et de représentants du Ministère de l'éducation et de l'UNICEF.

58. Au cours de la période considérée, l'OMS, en coordination avec l'UNICEF et le FNUAP, a mis au point et lancé un système de surveillance de la mortalité maternelle qui devrait aider le Gouvernement à avancer plus rapidement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'OMS, l'UNICEF et le FNUAP ont également collaboré avec le Gouvernement pour mettre en œuvre un plan quinquennal d'action stratégique pour la santé procréative, maternelle et infantile.

59. Durant la période considérée, ONU-Habitat, en collaboration avec le Gouvernement, a lancé une nouvelle initiative d'appui à la réforme agraire au moyen du Réseau mondial d'outils fonciers. Le 10 avril, le PNUD a signé avec le Conseil supérieur de la magistrature un accord historique de réforme de la justice; le Gouvernement a promis d'engager les moyens humains et financiers nécessaires pour concrétiser cet accord. Le 30 avril, le PNUD a achevé la construction à Souleimaniyeh d'une sous-station électrique, réalisée en collaboration avec le Gouvernement iraquien, qui devrait alimenter 500 000 usagers.

60. Dans la période du 1er avril au 30 juin, l'UNICEF a réalisé une étude sur la pauvreté des enfants en Iraq. Les conclusions de cette analyse influeront sur la réforme de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, notamment chez les enfants. L'UNICEF propose en outre au Gouvernement des analyses factuelles et des plans de développement pour traiter les causes du dénuement chez l'enfant.

61. Le travail de protection s'est aussi intéressé aux questions d'égalité des sexes. Le 24 avril, le PNUD et le Ministère de l'intérieur ont lancé la première base de données destinée à recenser les cas de violences domestiques et sexistes dans la région du Kurdistan. Cet outil fournira des données capitales pour suivre les affaires de violences familiales à caractère sexiste, enquêter à leur sujet et formuler des politiques pour lutter contre ce phénomène.

Sécurité et problèmes opérationnels

62. La détérioration des conditions de sécurité au cours de la période considérée a amené l'ONU à prendre des contre-mesures et à décider notamment de limiter les déplacements et de réduire temporairement ses effectifs dans certains sites à titre de précaution. La sécurité de ses opérations a été réévaluée en permanence.

63. Face aux conditions de sécurité qui ont prévalu récemment, les observateurs des droits de l'homme et le personnel du HCR ont quitté leurs locaux de l'aéroport de Bagdad/camp d'Hurriya et ont poursuivi leurs missions à distance.

64. Le 22 juin, les insurgés ont pris le contrôle du bureau du HCR situé dans la zone d'Al Qaim et se sont emparés notamment du matériel et de deux véhicules blindés. Aucun agent de l'ONU ne se trouvait dans le complexe au moment de l'assaut.

65. Malgré les efforts faits par l'Organisation et mon intervention personnelle auprès du Gouvernement, il n'a pas encore été possible de trouver un accord sur le statut de la mission pour la MANUI, créée pourtant il y a plus de 11 ans. L'absence d'accord continue de gêner et freiner considérablement la bonne marche des opérations des Nations Unies en Iraq. Quelques progrès ont été faits, avec notamment l'octroi à titre gracieux de visas pour entrées multiples aux personnes ne détenant pas de laissez-passer de l'ONU et la levée des amendes pour prolongation du séjour après l'expiration du visa, mais les procédures fort tatillonnes d'entrée et de sortie des fonctionnaires de l'ONU sont toujours en place et ont en particulier gêné la relève et le déploiement réguliers des agents de l'Unité de gardes des Nations Unies, d'où des retards dans les déploiements et des problèmes de planification. L'absence d'accord met en outre le personnel en danger en cas d'incident, étant donné que les dispositions types relatives aux arrestations et à la compétence à l'égard des fonctionnaires de l'ONU, dont les membres de l'Unité des gardes, n'ont pas été définies. Le dédouanement du matériel appartenant à l'ONU reste un processus compliqué, qui handicape la Mission dans l'exécution de son mandat.

IV. Observations

66. Je tiens à faire part au Conseil de sécurité de la gravité des problèmes auxquels l'Iraq doit aujourd'hui faire face sur le plan politique et en termes de sécurité, qui risquent d'avoir des effets dévastateurs sur la stabilité du pays et de la région dans son ensemble. La communauté internationale, y compris les États de la région, doit faire montre de solidarité à l'égard de l'Iraq dans cette période de crise que traverse le pays. Dans le même temps, il faut que les dirigeants iraquiens dépassent les intérêts purement politiques ou sectaires et relèvent les défis auxquels ils doivent faire face – les plus importants que le pays ait connus depuis des années.

67. La détérioration rapide des conditions de sécurité, qui s'est traduite par la prise de contrôle de pans entiers du territoire par des éléments armés emmenés par l'État islamique en Iraq et au Levant, est extrêmement inquiétante. Je condamne fermement la recrudescence des violences auxquelles se livrent ce mouvement et ceux qui les soutiennent, et j'appelle les États Membres, notamment les pays voisins de l'Iraq, à faire front commun pour appuyer la lutte qu'il mène contre le terrorisme. Les États Membres doivent s'acquitter de l'obligation qui leur incombe d'appliquer

et de faire respecter les sanctions financières, l'embargo sur les armes et l'interdiction de voyager qui visent l'État islamique en Iraq et au Levant. Il ne faut pas que le terrorisme puisse faire dévier l'Iraq de sa route vers la stabilité et la démocratie.

68. Les informations faisant état d'exécutions sommaires massives perpétrées par l'État islamique en Iraq et au Levant sont des plus préoccupantes et l'utilisation de l'eau par les terroristes, qui s'en sont servis comme arme pour causer délibérément des inondations ayant entraîné le déplacement de populations et la destruction de biens, constitue une dangereuse dérive. Les graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire qui ont également été signalées sont très alarmantes. Elles ont fait des victimes militaires et civiles, parmi lesquelles figurent des femmes, des chefs religieux, des membres des minorités, ou encore des enfants. Je demande à toutes les parties de se conformer, dans les zones qu'elles contrôlent, à leurs obligations juridiques internationales, en particulier sur le terrain des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit des réfugiés. Le Gouvernement iraquien doit veiller à diligenter des enquêtes sur ces violations afin que leurs auteurs aient à rendre compte de leurs agissements dans les plus brefs délais. Il est en outre essentiel que, dans son combat contre la menace terroriste, le Gouvernement iraquien fasse tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les civils.

69. La situation humanitaire qui règne en Iraq demeure très préoccupante. L'Iraq compte aujourd'hui l'une des plus importantes populations au monde de personnes déplacées dans leur propre pays. J'appelle instamment le Gouvernement iraquien et la communauté des donateurs à apporter leur soutien au plan d'intervention stratégique pour l'Iraq, qui permettra à l'ONU de continuer à fournir l'aide humanitaire dont le pays a un urgent besoin sans compromettre l'assistance qu'elle apporte parallèlement aux réfugiés syriens en Iraq.

70. Le 30 avril, le peuple iraquien a montré qu'il était déterminé à exercer son droit démocratique de voter et d'élire ceux qui sont appelés à façonner l'avenir du pays. Je tiens à rendre hommage à la Haute Commission électorale indépendante pour le professionnalisme dont elle a fait preuve dans la conduite du processus complexe qu'ont constitué les élections du Conseil des représentants. Il incombe à présent aux responsables politiques iraquiens de trouver un accord pour former un gouvernement qui reflète la volonté du peuple et contribue à la stabilité et au développement futurs de l'Iraq.

71. La crise que traverse le pays est aussi une occasion à saisir, en tenant pleinement compte des processus et des échéances fixés par la Constitution. En cette période critique, il faut que prévalent l'esprit d'unité nationale et de réconciliation, l'absence de sectarisme et la non-violence dont les responsables politiques et religieux iraquiens se sont récemment fait l'écho. J'invite instamment tous ceux qui jouent un rôle moteur dans ce pays à se rassembler autour d'un processus politique global et durable, dirigé par les Iraquiens, qui soit acceptable pour tous. La formation rapide d'un nouveau gouvernement dans un esprit d'unité nationale et d'ouverture demeure à cet égard d'une importance cruciale.

72. La recherche d'une réponse immédiate et d'une solution à plus long terme à la crise passe à présent par un certain nombre de mesures, notamment : i) un plan de sécurité nationale d'une vaste portée, qui établisse de façon explicite les principes directeurs qui doivent guider la coopération entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan; ii) un plan d'action destiné à contrer la menace que posent tous les groupes armés, élaboré sur la base d'une évaluation

approfondie des différents mouvements qui combattent aux côtés de l'État islamique en Iraq et au Levant; iii) un processus politique durable et sans exclusive, avec la formation rapide d'un nouveau gouvernement; iv) une politique sociale équitable qui prenne en considération les préoccupations de toutes les communautés. Mon Représentant spécial continuera de proposer et d'intensifier ses activités de bons offices auprès de toutes les parties concernées afin d'aider l'Iraq à mettre ces mesures en œuvre et à surmonter la crise.

73. Les relations entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan restent un sujet d'inquiétude. Les désaccords relatifs aux ventes de pétrole, au partage des revenus qu'elles génèrent et aux dispositions encore en suspens du projet de loi fixant le budget national doivent impérativement être réglés, de façon à permettre la reprise d'une coopération fructueuse. Il conviendra aussi de résoudre d'autres problèmes qui perdurent, tels que les frontières administratives, le contrôle des ressources naturelles, les droits des minorités et la création du Conseil fédéral.

74. L'absence de normes et de respect des garanties d'une procédure équitable par les institutions iraquiennes chargées de faire appliquer la loi continue de me préoccuper, en particulier pour ce qui concerne les arrestations et les détentions opérées dans le cadre de la loi de 2005 relative à la lutte contre le terrorisme. De même, je regrette que l'Iraq persiste à faire usage de la peine de mort en dépit de mes appels répétés à un moratoire sur les exécutions, conformément aux résolutions votées à ce sujet par l'Assemblée générale.

75. J'appelle une fois encore les États Membres à contribuer à la recherche d'une solution durable pour la réinstallation hors d'Iraq des résidents du camp Hurriya et leur demande de faire des propositions pour que ces occupants puissent être accueillis sur leur territoire. J'encourage également les États Membres à apporter à cet effet une généreuse contribution au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Le Gouvernement iraquien doit continuer à tout faire pour garantir la sécurité des résidents du camp Hurriya jusqu'à ce qu'ils soient réinstallés.

76. J'engage vivement les donateurs à contribuer au financement des priorités définies par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, afin que les programmes retenus puissent être pleinement mis en œuvre. Ces programmes, qui complètent le plan national de développement arrêté par l'Iraq, joueront un rôle utile dans le renforcement de la cohésion sociale et des institutions légitimes. Les avancées en la matière seront pour le Gouvernement iraquien l'illustration des efforts qu'il déploie sans relâche en faveur d'un redressement et d'un développement durables des communautés vulnérables.

77. Je suis profondément troublé par le fait qu'à ce jour encore, il n'ait pas été possible de conclure un accord sur le statut de la MANUI. J'appelle à nouveau le Gouvernement iraquien à coopérer avec l'ONU pour diligenter la mise au point et l'entrée en vigueur d'un tel accord. J'espère également obtenir le soutien du Conseil de sécurité pour inciter le Gouvernement à régler au plus vite cette question.

78. Je tiens enfin à remercier mon Représentant spécial, Nickolay Mladenov, ainsi que les hommes et les femmes qui composent le personnel des Nations Unies présent en Iraq pour leurs efforts inlassables et le courage dont ils font souvent preuve. Ils continueront de venir en aide au Gouvernement et au peuple iraquiens en ces temps de crise. Je ne doute pas que les partenaires internationaux, notamment les membres du Conseil de sécurité et les pays voisins de l'Iraq, maintiendront le soutien qu'ils apportent à mon Représentant spécial pour l'exécution de son mandat.